

## Procès-verbal Conseil Municipal du 15 octobre 2024

### Conseillers présents :

Mesdames ANTON, DIMOND, JEFFREDO, GALIBERT, PLANAT, SUNE.

Messieurs BOUDOURESQUES, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGE, VANGEL

**Absents excusés :** Mme GROS qui a donné pouvoir à M. BOUDOURESQUES, Mme MORIN, M.BEDNARSKI

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

### Approbation :

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2024 n'ayant pas été joint à la convocation, le maire propose de le valider lors du prochain conseil municipal en novembre.

### Délibérations :

#### 48-2024 : Allocation d'une subvention aux jardins de l'Etang

Le maire expose que l'assemblée a déjà budgété une somme de 801.60€ pour prendre en charge le coût des haies qui doivent être plantées autour des jardins. Pour plus de praticité, le maire propose que la municipalité verse une subvention à l'association du même montant, ce qui lui permettra de gérer en autonomie ce projet.

*Délibération prise à l'unanimité*

#### 49-2024 : Attribution du fonds de compensation 2024

L'objectif du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) se caractérise par une péréquation des ressources des structures intercommunales et communales des plus favorisées vers celles moins favorisées.

C'est l'EPCI Carcassonne Agglo qui perçoit l'intégralité des fonds du FPIC et qui les redistribue aux communes.

Cette année l'aide financière pour Azille est de 32 254€.

Le maire propose au conseil municipal de porter le FPIC sur les opérations d'investissement de la commune en 2025.

Le maire demande au conseil de garder le mode de répartition dit « de droit commun » et d'approuver le montant attribué à la commune.

*Délibération prise à l'unanimité*

#### 50-2024 : Permis de louer

Le conseil municipal a délibéré le 9 avril 2024 pour demander à Carcassonne Agglo la délégation de compétence liée à la mise en œuvre et au suivi de l'autorisation préalable de mise en location.

Le conseil communautaire a approuvé la délégation de la compétence par une délibération en date du 26 juin 2024 suivie d'une convention en date du 12 juillet 2024 signée par Carcassonne Agglo et le maire Georges Saliège.

La délibération de ce jour précise la date de mise en œuvre sur la commune soit le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et précise le périmètre géographique concerné ainsi que les sanctions applicables en cas de manquement des propriétaires

Le maire demande donc à l'assemblée de voter la délibération et de l'autoriser à signer tout document relatif à l'instauration du dispositif.

*Délibération prise à l'unanimité*

## **51-2024 : Proposition de financement du projet de rénovation du foyer**

Jean Vangel expose que l'assemblée a déjà voté le principe des travaux de rénovation du foyer. L'architecte a fourni l'avant-projet pour un montant TTC de 1.584 000€. Il s'agit donc de confirmer à ce stade si nous continuons à travailler sur le projet et avec quel financement.

Dans le devis fourni, le photovoltaïque dont le coût est estimé à 143 950€ HT n'est pas subventionnable.

En tablant sur un niveau de subvention de 80% ce qui à cette heure est hautement improbable, il resterait 379 253€ HT à financer sur la partie Travaux.

Sachant par ailleurs que le fonds de compensation de la TVA ne remboursera que 14.85%, il restera à la charge de la commune 68 000€ de TVA non remboursées, soit un total de 447 000€ à charge de la commune.

Nous devons mettre en perspective les dépenses de chauffage. En 2024 les dépenses en gaz sont estimées à 20 000€ alors qu'elles sont estimées à 10 à 12 000€ en 2025 grâce aux mesures prises de diminution du chauffage.

Suite aux échanges le maire propose de l'autoriser :

- à déposer un dossier de demande de subvention répartie comme suit : 40% à l'Etat (DETR), 30% au Département, 10% à la Région. Cette demande sera complétée par une sollicitation des fonds européens.
- A demander un emprunt pour la partie non subventionnable et pour la TVA.

*Délibération prise à l'unanimité*

## **Discussions / Informations :**

- **Point travaux**

**Eglise :** le montant total des travaux est de 4 500 000€. Nous avons eu une réunion avec notre architecte, la DRAC et l'adjointe de M. Breton (architecte des bâtiments de France dans l'Aude). Il ressort de cette réunion que les constats de détérioration de l'église sont anciens mais qu'aucune rénovation de fond n'a jamais été entreprise.

Les travaux sont divisés en 13 tranches et les plus urgents portent sur les 6 1ères tranches soit la nef et les chapelles pour un montant total de 1.500 000€.

La DRAC s'engage à financer 50%. Nous devons contacter la Région et le Département pour voir quel pourrait être leur apport en termes de subvention sachant que la commune doit nécessairement prendre en charge 20% du montant total des travaux. Nous sommes par ailleurs en contact avec la Fondation du patrimoine qui peut organiser une collecte de fonds qui viendrait alimenter notre participation.

Sur les conseils de notre architecte nous avons pris contact avec l'ARAC Occitanie (Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction).

Un point d'étape sera fait lors du prochain conseil municipal.

- **Information sur le projet multiservices**

Actuellement en cours le chiffrage des travaux ainsi que leur durée, celui des éventuelles indemnités d'éviction. Pour mémoire le projet porte sur le maintien du café, la création d'une épicerie de base et d'un espace de coworking.

Le maire va rencontrer dans les semaines qui viennent M. Fronteau avec qui il a déjà eu un entretien au démarrage du projet.

- **Information sur le médecin**

Le Dr Rioland a fait part de sa décision de prendre la retraite fin 2024. Nous recherchons avec lui et les autorités de santé toutes les solutions qui permettent de maintenir une présence médicale

à Azille.

- **Comptes-rendus des commissions Sécurité et Environnement**

Sécurité : la commission n'exprime pas de demande complémentaire. Les aménagements qui ont été faits jusqu'alors sont considérés comme plutôt satisfaisants. Le maire a présenté à la commission le plan d'implantation des caméras de vidéosurveillance qui seront installées en 2025.

Environnement : L'emplacement de l'ancienne gare est retenue pour créer un lieu de multi-activités. Avec :

Aire de camping-car : dotée d'une borne pour eaux grises et noires avec robinets d'eau de rinçage et eau propre et de 2 deux prises électriques.

La commission propose d'installer un système de paiement par jetons à acheter en mairie ou chez les commerçants pour gérer l'usage des robinets d'eau et de l'électricité. Voir si possibilité d'obtenir une subvention.

Espace Fitness : Installation d'agrès avec un devis de Powergym de 15 572€ derrière le terrain de la boule lyonnaise et les toilettes extérieures.

Voir si possibilité d'obtenir une subvention

Buts Brésiliens : en accès par le terrain de tennis, approfondir par rapport au prix.

Pumptrack : le montant des devis Opale ou Eiffage (74 000 et 83 000€) est jugé trop élevé.

Jean Christophel va explorer d'autres solutions pour remettre le pumptrack en activité.

Si cette hypothèse se confirme, il faudrait envisager de faire un chemin d'accès jusqu'à la zone de départ du Pumptrack.

- **Questions diverses**

Jean-Baptiste Boudouresques a entendu dire qu'un ALDI se construirait à Rieux et se demande si la commune ne pourrait pas se rapprocher de l'investisseur. Le maire confirme que la commune ne dispose pas du foncier permettant d'accueillir une telle implantation.

PLU : le maire informe le conseil qu'une réunion publique relative au PLU est fixée le 4 novembre à 18h, salle du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.